

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, No 32

le 6 août 1975

Cinquième congrès de l'ONU sur la prévention du crime, 1

Nominations diplomatiques, 3

Prêt de l'ACDI à la Barbade, 3

Nouveau président à Radio-Canada, 3

Dôme géodésique pour la protection des sites archéologiques, 4

Accord Canada – Manitoba pour l'information, 4

Émission d'un nouveau timbre, 4

Réunion de l'Association internationale des fonctionnaires du travail, 5

2e Colloque international d'économie pétrolière, 6

Cinquième congrès de l'ONU sur la prévention du crime

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen a demandé la coopération du secrétaire général des Nations Unies en vue d'obtenir le report du Cinquième congrès sur la prévention du crime, qui devait se dérouler à Toronto en septembre prochain. Le secrétaire d'État a précisé que "de l'avis du Gouvernement, ce congrès ne saurait avoir lieu cette année avec quelque chance de succès et cela où que ce soit". Lors d'une intervention à la Chambre des communes, le 21 juillet, M. MacEachen a précisé la position du Gouvernement du Canada:

* * * *

"Malgré qu'un minimum de coopération soit le préalable essentiel à tout progrès dans l'arène internationale, nous avons été témoin d'affrontements outranciers sur des questions qui n'étaient pas liées à l'objet de ces conférences. J'ai à peine besoin d'évoquer ce qui met le feu aux poudres: le racisme en Afrique australe, le conflit du Moyen-Orient, les relations entre producteurs et consommateurs et l'éventail des problèmes de développement économique qui motivent la revendication d'un "Nouvel ordre économique international". Le Canada n'a pas à être convaincu que ce soient là de vrais et d'épineux problèmes auxquels il faut s'attaquer de toute urgence, au sein des instances appropriées, avant qu'ils n'empoisonnent tout le corps des Nations Unies; et on ne doutera pas que nous jugeons souhaitable et même nécessaire que l'on accorde l'importance qui revient aux facteurs d'ordre politique, même dans le cadre des discussions les plus techniques. Mais ces facteurs politiques doivent tout de même passer la rampe de la pertinence; et en ce qui a trait aux récentes conférences des Nations Unies, il est clair que ces facteurs ne l'ont point passée.

Les députés savent fort bien que dans le cas du Congrès de Toronto sur la prévention du crime, qui devait avoir lieu en septembre, un des problèmes que je viens d'évoquer avait déjà pris un relief inquiétant. La résurgence de ce problème découle de la résolution adoptée en novembre 1974 par l'Assemblée générale, malgré la dissidence du Canada, invitant l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à

assister, à titre d'observateur permanent, à ses sessions, aux conférences tenues sous ses auspices ou à celles parrainées par d'autres organismes des Nations Unies. En conséquence, le Gouvernement du Canada a été avisé il y a quelque temps par le Secrétariat des Nations Unies que des observateurs de l'OLP avaient été invités à assister au cinquième Congrès sur la prévention du crime et qu'on s'attendait à ce que les autorités canadiennes autorisent ces participants à séjourner au pays à cette fin.

Il va sans dire que c'est après bien des hésitations que le Gouvernement s'est résolu à obtenir le report du Congrès; mais nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne serait pas possible, dans les circonstances actuelles, de tenir un congrès utile sur la prévention du crime, soit au Canada, soit ailleurs.

Deux facteurs déterminants

Nous avons tous pris conscience des mouvements d'opinion qui se sont manifestés, ces derniers temps, pour ou contre l'admission au Canada des observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine qui doivent assister à ce Congrès. Nous nous sommes tous inquiétés de la division que cette controverse risquait d'engendrer au sein de la collectivité canadienne. Nous ne pouvions faire abstraction du danger de désordres publics qui pouvait en résulter. Ces facteurs auraient amené n'importe quel gouvernement à reconsidérer sa décision d'être hôte d'une conférence internationale. Mais en dernière analyse, deux facteurs se sont avérés déterminants lors de nos discussions: d'abord, l'inévitable

1976: date proposée pour le Congrès sur la prévention du crime

Dans une note adressée aux Nations Unies, le 25 juillet, le Gouvernement du Canada proposait que le Congrès sur la prévention du crime ait lieu "en un endroit acceptable au Canada" et à "une date mutuellement convenable en 1976". La conférence devrait se dérouler "dans les conditions normales de participation aux conférences des Nations Unies", mentionnait la note.

débordement, dans les travaux du Congrès, de considérations politiques étrangères à son objet; ensuite la recrudescence de la violence au Moyen-Orient, l'amertume qu'elle a propagée au Canada et, par voie de conséquence, l'hostilité qui aurait vraisemblablement contaminée le Congrès lui-même.

De toute évidence, l'ingérence du conflit du Moyen-Orient dans les travaux du Congrès, ajoutant à la confusion à peu près totale entre les crimes de droit commun et les actes de guerre, aurait faussé et dénaturé les objectifs de ce qui a été jusqu'ici et de ce qui doit demeurer une réunion à caractère essentiellement technique, regroupant des experts de tous les pays afin de promouvoir la coopération internationale dans un domaine d'importance capitale pour le maintien de l'ordre et la primauté du droit partout dans le monde.

En sa qualité de pays hôte, le Canada avait assumé une responsabilité particulière pour le succès de ce Congrès; et nous ne pouvions concevoir de quelle façon nous aurions pu nous acquitter de cette responsabilité dans un climat aussi défavorable. J'ajouterai que le déroulement simultané du Congrès et de la septième session spéciale de l'Assemblée générale sur le développement et la coopération économique internationale nous inquiétait, puisqu'alors le climat contentieux qui pourrait apparaître dans une enceinte se propagerait vraisemblablement dans l'autre.

Report de la Conférence

Néanmoins, après une étude approfondie des obligations nationales et internationales du Gouvernement, nous avons décidé d'informer le Secrétaire général des Nations Unies, non pas que le Canada voulait être délesté de la responsabilité de tenir ce Congrès, mais plutôt qu'il souhaitait reporter l'événement à plus tard. Nous ne voulions pas retirer notre invitation; et nous cherchions à éviter toute démarche qui aurait pu mettre en cause notre adhésion de longue date aux principes fondamentaux de l'ONU. A cet égard, je tiens à souligner que le Canada reste toujours aussi disposé à participer et à contribuer aux activités des organismes des Nations Unies.

Le répit obtenu grâce à ce report doit être utilisé le plus efficacement possible par tous pour améliorer le climat

politique ambiant afin que l'on puisse bientôt raisonnablement s'attendre à ce que les conférences à caractère technique, comme le cinquième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime, soient utiles et productives. Nous espérons que les négociations actuelles en vue de réduire les tensions entre certaines parties au conflit du Moyen-Orient aboutiront au cours des prochains mois; et nous appuierons activement les efforts que poursuivent en ce sens les parties en cause et le Gouvernement des États-Unis.

En outre, la prochaine Assemblée générale des Nations Unies fournira l'occasion d'affirmer le principe de l'universalité, dont la réalisation devrait s'imposer comme un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Nous nous opposerons notamment à toute tentative de retirer à l'État d'Israël ou à tout autre État le droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale. La reconnaissance de ce principe garantirait le statut d'Israël au sein de la communauté des nations et éliminerait par conséquent l'une des causes de l'instabilité au Moyen-Orient.

Assumer de nouvelles responsabilités

Ainsi, en demandant que le Congrès soit reporté, le Canada ne se décharge pas de ses responsabilités, il en assume plutôt de nouvelles. Le Gouvernement s'efforcera, par voie diplomatique bilatérale et multilatérale, d'améliorer la situation politique au Moyen-Orient et au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment par sa participation à la prochaine session de l'Assemblée générale. Étant donné le caractère fondamental des questions sur lesquelles doit porter le débat, l'avenir de l'ONU se jouera peut-être pendant cette session. C'est pourquoi le Canada engagera des consultations avec d'autres pays intéressés sur les règles qui devraient présider aux discussions techniques au sein des forums onusiens. Seuls ou avec d'autres, nous chercherons à formuler une résolution efficace en la matière, qui pourrait être soumise à l'Assemblée générale, et à obtenir des appuis pour cette résolution. J'ai aussi l'intention d'accepter au cours de l'automne des invitations qui m'ont été faites depuis déjà quelque temps à visiter certains pays du Moyen-Orient. Ces visites officielles, que le Gouvernement jugeait

déjà fort utiles pour le renforcement de nos relations avec les pays de cette région, ont acquis une certaine urgence par suite des difficultés que suscite la tenue du Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime. Les députés peuvent être assurés que je profiterai de cette occasion pour obtenir l'avis de mes hôtes là-dessus et pour solliciter leur appui pour une Organisation des Nations Unies qui soit vraiment une assemblée universelle ainsi qu'un instrument efficace de coopération internationale.

Politique du gouvernement au Moyen-Orient

Je souligne que notre décision de proposer le report du congrès, pour les motifs que je viens d'invoquer, est conforme à la politique du Gouvernement au Moyen-Orient. Nous continuerons, comme nous l'avons fait par le passé, d'entretenir des relations empreintes de cordialité et marquées par la coopération avec tous les États de cette région; nous continuerons aussi à attacher beaucoup d'importance au développement de ces relations. De même, le Canada a essayé jusqu'ici de maintenir une position équilibrée et objective sur le conflit du Moyen-Orient et continuera de le faire à l'avenir. Nous avons toujours appuyé et défendu le droit de l'État d'Israël à exister en paix avec ses voisins, à l'abri de frontières sûres et reconnues. Nous avons affirmé notre conviction qu'aucune solution pacifique ou stable ne pouvait être trouvée à ce conflit sans la participation des Palestiniens et le règlement équitable de leurs revendications. Nous avons condamné le recours à la violence comme instrument politique ou moyen de représailles. Nous avons participé à toutes les missions de maintien de la paix et de surveillance du cessez-le-feu des Nations Unies au Moyen-Orient. Nous avons contribué sans défaillance aux secours que dispensent les Nations Unies aux réfugiés palestiniens. Nous avons préconisé et continuons de préconiser l'exécution intégrale de la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Ces diverses positions définissent toujours la politique du Gouvernement.

Nous avons bon espoir que les initiatives que prendront le Canada et d'autres pays susciteront bientôt un climat différent et tel que le cinquième

Nominations diplomatiques

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, annonce les nominations diplomatiques suivantes:

Thaïlande

M. William Edward Bauer, 49 ans et originaire de Welland, Ontario, est nommé ambassadeur du Canada en Thaïlande.

M. Bauer a occupé des postes à Varsovie (1953-55), à Hanoi avec la CISC (1955), à Rome (1959-61) et à Genève comme conseiller de la délégation canadienne auprès de la Conférence pour le règlement de la question du Laos (1961-62). Il a également été affecté à la Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (1962-64). Au cours des dernières années, il a été conseiller auprès de l'Ambassade du Canada à Washington (1967-70) et, en 1970, il fut nommé directeur des relations de travail et de la rémunération au ministère des Affaires extérieures. Il est directeur de la Direction du Pacifique depuis 1974.

M. Bauer remplace M. Godfrey Hearn décédé en mars, 1975.

Côte d'Ivoire et Niger

M. Michel de Goumois, 40 ans, originaire de Québec, est nommé ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire, et est accrédité simultanément auprès du Niger.

M. de Goumois a auparavant été en poste à Karachi (1960-61), au Laos et au Viet-Nam avec la CISC (1961), à Londres (1963-66), De 1968 à 1971, M. de Goumois a été conseiller auprès des ambassades canadiennes dans les pays francophones d'Afrique, avec résidence à Dakar. Il est, depuis 1971, directeur des institutions francophones au ministère des Affaires extérieures. M. de Goumois remplace M. Gilles Mathieu qui rentre au Canada où il est nommé au Conseil du Trésor.

Philippines

M. John Arnold Irwin, 58 ans et originaire de Watrous, Saskatchewan, est nommé ambassadeur aux Philippines.

M. Irwin a occupé des postes à Dublin, à Djakarta et au Caire; il a été ambassadeur du Canada en Pologne (1963-65) et haut-commissaire en

Tanzanie (1967-71), en Zambie (1968-71) et à l'Île Maurice (1970-71). Il est actuellement directeur du Service de l'inspection au ministère des Affaires extérieures.

M. Irwin remplace M. Frank Borden Clark.

Iraq

M. William Jones, 51 ans, originaire de Laflèche, Québec, est nommé ambassadeur du Canada en Iraq.

M. Jones a occupé des postes avec le Service des délégués commerciaux à Bonn (1952-53), à New Delhi (1955-57), à Washington (1957-59), à Rio de Janeiro (1959-64) et à Johannesburg. Depuis 1971, il est ministre (Affaires commerciales) auprès de l'Ambassade du Canada à Bonn.

M. Jones devient le premier ambassadeur canadien résidant à Bagdad.

Venezuela et République Dominicaine

M. Maurice Schwarzmann, 54 ans, originaire de Malaga, Espagne, est nommé ambassadeur du Canada au Venezuela et est accrédité simultanément auprès de la République Dominicaine.

M. Schwarzmann autrefois sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce (1964-72) a été ministre (Affaires économiques) à Washington (1959-64) et est ambassadeur du Canada au Mexique depuis 1972. Il remplace M. Clarence Joseph Van Tighem qui est muté à Milan, Italie, comme Consul général.

Prêt de l'ACDI à la Barbade

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada s'est engagé à fournir une ligne de crédit de 3.1 millions de dollars à la Barbade pour l'achat de matériel et d'installations d'approvisionnement en eau au Canada.

Le prêt de l'Agence canadienne de développement international viendra à échéance dans trente ans et porte un intérêt de 3%.

Le projet constitue la deuxième phase d'un programme recommandé par l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé pour répondre aux besoins de l'île en matière d'eau pour la consommation domestique et industrielle jusqu'à 1996.

Un prêt de 2.6 millions de dollars

accordé par l'ACDI à la Barbade en 1970 a permis à cette dernière d'acheter du matériel au Canada pour la réalisation de la première phase du programme. Dans les deux cas, les prêts du Canada ont correspondu aux montants fournis en contrepartie par le Gouvernement de la Barbade.

Les réservoirs, les stations de pompage auxiliaires, les conduites principales et les autres installations seront conçus et construits par le Service des eaux de la Barbade en faisant appel à la main-d'œuvre locale. L'actuelle mise en place de compteurs d'eau assurera l'autonomie financière du système et encouragera la conservation de l'eau. On prévoit que le programme réduira la fréquence des maladies causées ou transmises par l'eau et augmentera le nombre d'emplois dans les secteurs industriel et touristique.

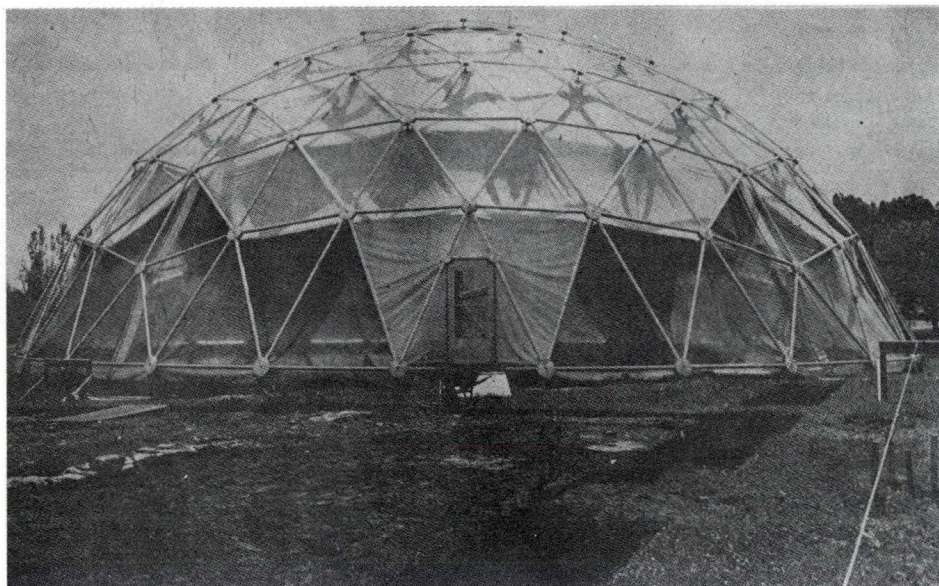
La Corporation commerciale canadienne agira à titre d'agent de la Barbade au Canada pour l'achat du matériel.

Nouveau président à Radio-Canada

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé que M. A.W. Johnson accèdera à la présidence de la Société Radio-Canada, le 1er août 1975. M. Pierre Desroches devient, pour sa part, vice-président (exécutif) de la Société.

M. Albert Wesley Johnson est né à Insinger (Saskatchewan), en 1923. Il reçoit un baccalauréat en sciences politiques et en histoire de l'Université de la Saskatchewan en 1942, puis une maîtrise en administration publique de l'Université de Toronto en 1945. L'université Harvard lui décerne une maîtrise en administration publique en 1950 et un doctorat en économie politique en 1963. Il est deux fois boursier Littauer de l'université Harvard: en 1949-50 et en 1957-1958.

M. Johnson entre à la fonction publique fédérale en 1964 à titre de sous-ministre adjoint des Finances et occupe ce poste jusqu'à sa nomination comme conseiller économique du premier ministre en matière constitutionnelle, en 1968. En 1970, M. Johnson devient secrétaire du Conseil du Trésor. Nommé sous-ministre du Bien-être social en février 1973, il occupe ce poste jusqu'en avril 1975 date à laquelle il devient vice-président (exécutif) de la Société Radio-Canada.



Dôme géodésique pour la protection des sites archéologiques

Parcs Canada a fait construire l'hiver dernier, un dôme géodésique de 30.4m (100 pieds) de diamètre et de 11.2m (37.5 pieds) de hauteur afin de faciliter la préservation de certains sites archéologiques de grande valeur.

Présentement, le dôme conçu par la firme Expodôme de Montréal au coût de \$60,000 sert à abriter la partie centrale des vestiges du haut-fourneau des vieilles forges du Saint-Maurice à Trois-Rivières. Parcs Canada, pour accélérer les travaux de fouilles archéologiques et de consolidation et réduire au minimum les dangers de dégradation par l'eau et le gel a décidé de couvrir pendant les prochaines années ce secteur d'un abri temporaire chauffé. La solution du dôme géodésique semble la plus pratique des points de vue économique, esthétique, et fonctionnel.

Le dôme se compose d'une demi-sphère à géométrie basée sur l'icosaèdre à six fréquences et dont la hauteur totale de la flèche centrale n'atteint que 11.2m (37.5 pieds) pour un diamètre de 30.4m (100 pieds) au sol. L'ensemble repose sur 30 piliers de béton armé enfouis à 1.2m (5 pieds) dans le sol auxquels la structure est boulonnée. La structure portante est de tubulure d'aluminium. Toutes les pièces sont pré-usinées et assemblées sur place. Une membrane de nylon imprégnée de vinyle recouvre le dôme en 5 panneaux préparés en usine et réunis sur place par des glissières de plastique faisant office de fermeture-éclair.

A l'exception des fondations, la structure est entièrement récupérable et peut être réinstallée ailleurs selon les besoins de Parcs Canada.

Accord Canada – Manitoba pour l'information

Les gouvernements du Canada et du Manitoba viennent de conclure un accord relativement à la diffusion de l'information sur les programmes auxquels ils participent tous les deux.

Bien que les deux gouvernements soient engagés dans de nombreux programmes à frais partagés, qui concernent aussi bien la santé que l'éducation, les régimes de pensions, l'habitation, l'industrie, l'agriculture, le public n'est pas toujours suffisamment informé de la nature de ces programmes.

L'accord qu'ont signé les deux gou-

vernements assurera la coopération nécessaire pour assurer la diffusion de l'information sur les programmes à frais partagés de sorte que la contribution de chaque gouvernement soit dûment reconnue.

Les citoyens doivent être en mesure de connaître beaucoup plus facilement les décisions gouvernementales qui les touchent.

Les programmes fédéraux-provinciaux sont une partie importante de notre système de gouvernement et jouent un rôle non moins grand dans la répartition

des recettes fiscales. Étant donné l'insuffisance de la collaboration entre les deux niveaux de gouvernement au sujet de la diffusion de l'information, ces programmes sont souvent les moins bien connus du public. Il arrive souvent que les citoyens ne sachent pas exactement à quel gouvernement attribuer l'exécution de tel ou tel programme et que, par conséquent, ils ne sachent guère non plus dans quelle proportion les deux niveaux de gouvernement y ont contribué.

Quand les Canadiens connaîtront mieux les secteurs de responsabilités de chaque palier de gouvernement, il leur sera plus facile de déterminer où s'adresser pour faire modifier certains programmes. Ils sauront mieux quel usage on fait des sommes qu'ils versent au fisc.

Émission d'un nouveau timbre

Un timbre de huit cents sera émis pour célébrer le centenaire de la Cour suprême du Canada.

Le timbre a été dessiné par M. Allan Fleming, de Toronto, d'après la photo d'une statue appelée "Justice", exécutée par Walter S. Allward.

La figurine sera tirée à 25 millions d'exemplaires par la maison *Ashton-Potter Limited*, de Toronto, et sera émise le 2 septembre.

"Il convient que nous reconnaissons le magnifique travail que la Cour suprême du Canada a accompli au cours des années afin de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités justement et équitablement d'après la Loi", a déclaré M. Mackasey, ministre des Postes du Canada.



Réunion de l'Association internationale des fonctionnaires du travail

Lors de la réunion annuelle de l'Association internationale des fonctionnaires du travail à Montréal, le 21 juillet dernier, le ministre du Travail du Canada, M. John Munro, a élaboré la position du gouvernement canadien sur les relations dans les milieux de travail. Il a parlé aussi de la pratique des relations industrielles et de la question du tripartisme au Canada. Voici quelques extraits du discours prononcé lors de cette réunion:

* * * *

De nos jours, nous avons tous conscience des pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les gouvernements et plus particulièrement sur les administrations du travail, pour freiner ou du moins modérer certains des abus les plus flagrants dans le cadre des relations ouvrières-patronales. En effet, l'administration du travail traverse une période troublée; on met en question les possibilités et les pratiques présentes et passées; on nous incite à réagir, à innover et à nous adapter à de nouveaux facteurs, de nouvelles situations et de nouveaux espoirs.

* * * *

Parce qu'elle a accumulé des connaissances et une expérience sans égales, l'Association internationale des fonctionnaires du travail est un instrument inestimable aux fins de la discussion de tous ces problèmes et de beaucoup d'autres qui se posent aux travailleurs, au patronat et au gouvernement; en plus de favoriser la discussion des problèmes, elle saura, nous l'espérons, prendre l'initiative de les résoudre.

* * * *

Scène canadienne

Je m'en tiendrai à la scène canadienne en vous entretenant sur tout de la pratique des relations industrielles et de la question du tripartisme. Tout d'abord, il conviendrait peut-être de mentionner quelques éléments de base qui influent sur la situation au Canada, notamment notre situation quant aux diverses sphères de compétence.

Tout comme les États-Unis, le Canada est un État fédéral. Son gouvernement a autorité dans les domaines qui intéressent le pays tout entier. Les provinces ont compétence quand il s'agit d'affaires municipales, régionales ou de droits civils. Il est intéressant de noter que, contrairement à ce que prévoit la constitution américaine, les pouvoirs non mentionnés explicite-

ment dans l'Acte, — c'est-à-dire les pouvoirs résiduels — sont du ressort du gouvernement fédéral en vertu d'une clause intitulée: "paix, ordre et bon gouvernement".

Bien que les tribunaux aient attribué l'essentiel des relations de travail aux provinces, les associant à la propriété et aux droits civils, le gouvernement fédéral a le pouvoir de réglementer les relations de travail dans les entreprises ou ouvrages tels le transport inter-provincial ou international aérien, ferroviaire et routier, les systèmes de téléphones, de télégraphes et de câbles, les pipe-lines, les canaux, les transbordeurs, les tunnels et les ponts, le transport maritime et le débardage, la radiodiffusion, les banques, et certaines entreprises déclarées être à l'avantage général du Canada, dont les élévateurs à grain, l'extraction et le traitement de l'uranium et les minorités.

Pour citer des chiffres, disons que nous employons, dans le domaine relevant de l'autorité fédérale, quelque 30,000 personnes ou environ 5 pour cent de l'effectif total de la main-d'oeuvre au Canada. Les provinces, pour leur part, régissent environ neuf millions de travailleurs. Comme je l'ai mentionné, tout autre emploi est du ressort de la province ou du territoire où il se trouve. Donc, dans tout le Canada il y a l'administration fédérale, dix administrations provinciales et deux administrations territoriales. Les fonctionnaires fédéraux constituent un groupe à part et sont réglementés par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

La tendance générale des relations du travail est à peu près la même au niveau de toutes les administrations. Même si un tiers seulement de la population active est représenté par des syndicats, nous n'ignorons pas que la négociation collective a un effet sur les salaires et sur les conditions de travail d'une proportion beaucoup plus grande.

Bien que les négociations collectives soient considérées comme un élément indispensable à une société qui se veut libre et démocratique, de plus en plus de gens s'inquiètent dernièrement des difficultés que connaît le processus de négociation collective et de la période de crise dans laquelle est entré notre système de relations industrielles en général.

* * * *

Triple aspect

Il y a eu un accroissement incontestable du désordre dans le secteur industriel de presque toutes les sociétés industrialisées. Les conflits du travail sont souvent considérés comme le simple reflet du bouleversement économique et social causé par l'inflation. Ce serait certainement folie de nier le rôle important que joue l'inflation dans les efforts déployés par certains groupes en vue de protéger leurs gains accumulés au cours des années contre la diminution du pouvoir d'achat et dans les efforts déployés par d'autres en vue de maintenir et même d'augmenter leur part du revenu national.

Il serait également faux de croire qu'une fois l'inflation réprimée un retour à la normale se produira aussitôt. D'autres facteurs entrent en ligne de compte.

En effet, le Canada fait face à beaucoup d'autres problèmes qui influenceront largement sur l'avenir des relations industrielles. Le secteur tertiaire, par exemple, connaît une importante vague de conflits et d'éclatements qui se font de plus en plus nombreux et nuisibles. Il faut se demander si les idées et les techniques traditionnelles conçues pour les besoins précis des relations industrielles dans le secteur privé peuvent s'appliquer aux secteurs public et parapublic. Des changements importants se produisent dans la structure du monde des affaires et de l'industrie. Les aspirations des jeunes qui entrent sur le marché du travail sont élevées....

La tâche à accomplir revêt donc un triple aspect: d'abord, améliorer la marche et les résultats de la négociation collective; atteindre les niveaux requis de productivité et d'efficacité et enrichir le milieu du travail par une meilleure utilisation des gens.

Problèmes et solutions

Nous nous trouvons, de fait, en pré-

sence de développements sociaux et économiques extrêmement complexes, phénomènes qui ne se prêtent pas à des solutions rapides, faciles ou arbitraires. Une nouvelle loi n'est pas la réponse à ce genre de problèmes. Elle ne peut que servir de cadre dans lequel les parties peuvent elles-mêmes en arriver à des relations équitables et fructueuses.

Il me paraît évident que seule une recherche entreprise par les travailleurs, les patrons et le gouvernement permettra de découvrir des solutions pratiques.

Pour sa part, le gouvernement fédéral du Canada a adopté l'approche tripartite. Récemment, nous avons entrepris les premières démarches menant à la formation d'un conseil tripartite des relations du travail, organisme consultatif permanent, composé de représentants du mouvement syndical, du patronat et du ministère du Travail du Canada. Le conseil, dont la première réunion plénière aura lieu cette semaine, cherchera à promouvoir la bonne entente dans le secteur industriel en explorant des méthodes nouvelles qui insistent sur la solution des problèmes ouvriers-patronaux en collaboration.

Pour réussir le conseil devra essayer de tempérer l'antagonisme dans les négociations collectives et améliorera ou, du moins, adoucira les méthodes de règlement des différends.

Il sera autorisé à mettre sur pied des comités de révision chargés d'étudier des sujets d'intérêt mutuel, à publier des rapports et des analyses résultant de ces études, et à conseiller au ministre du Travail des moyens d'action à examiner avec ses collègues.

De plus, le Conseil voudra, je crois, reviser le rôle du gouvernement dans le domaine des relations du travail, examinera la législation actuelle et recommandera la mise sur pied de pro-

grammes et de services additionnels....

* * * *

Parmi les nombreux projets sur lesquels le nouveau conseil portera son attention, il y a la création d'un institut de recherches indépendant qui fournisse des données sûres et acceptables que les parties puissent utiliser comme base de négociations. Un autre point important d'intérêt consiste dans le besoin de regroupement des unités de négociation; regroupement qui mène à des négociations à l'échelle de l'industrie pour quelques-unes de nos principales industries nationales telles que les transports, les opérations portuaires, les communications et la manutention du grain.

Nous espérons que ces initiatives et d'autres encore, redonneront vigueur et efficacité aux négociations collectives.

2e Colloque international d'économie pétrolière

Du 2 au 4 octobre prochain, se déroulera à l'Université Laval, à Québec, le deuxième Colloque international d'économie de l'énergie (GREEN) du Département d'économie de la Faculté des sciences sociales. Sur le thème "la gestion du secteur pétrolier: de la firme multinationale aux rapports entre États", ce colloque réunira des conférenciers de calibre international qui apporteront les points de vue des compagnies pétrolières, du monde universitaire et des gouvernements des pays consommateurs et producteurs. On prévoit quelque 400 participants qui assisteront à ces débats qui se tiendront en français et en anglais avec traduction simultanée.

Comme l'a souligné le professeur Antoine Ayoub, directeur du GREEN, la physionomie du secteur pétrolier a été complètement bouleversée depuis 1970 par l'intervention directe des États, tant des pays producteurs que des pays consommateurs, qui ont enlevé aux compagnies multinationales, le rôle-clef qu'elles jouaient dans la gestion, la planification à moyen et à long terme et la stabilisation relative du marché pétrolier. Or, les bases sur lesquelles s'articule la nouvelle gestion de l'industrie pétrolière sont encore fragiles alors que les caractéristiques propres à cette activité appellent une coordination étroite et

prolongée entre les partenaires. C'est pourquoi le colloque se propose d'examiner particulièrement, à la lumière de l'expérience passée des firmes pétrolières, les contraintes techniques, économiques et politiques qui caractérisent la gestion de la ressource pétrolière. Cette étude permettra ensuite de proposer parmi divers modèles de gestion possibles, celui qui serait le plus susceptible de s'adapter à ces diverses contraintes.

Les principaux conférenciers invités sont le professeur Zuhair Mikdashi de l'Université américaine de Beyrouth, le professeur Raymond Vernon de l'Université Harvard, le professeur Eric Kierans de l'Université McGill, le Dr Chafic Akhras, président-directeur général de l'Arab Finance Corporation de Beyrouth, M. Geoffrey Chandler, président de la Shell International de Londres, le Dr Abderrahman Khane, directeur exécutif de l'ONUDI de Vienne, M. Melvin Conant, assistant administrateur de la Federal Energy Administration de Washington, M. Pierre Desprairies, président de l'Institut Français du pétrole de Paris, et le professeur Antoine Ayoub de l'Université Laval.

Rappelons que le Département d'économie de l'Université Laval avait pris l'initiative d'un premier colloque sur l'économie pétrolière en mars 1973. Ce deuxième colloque est rendu possible grâce aux subventions ou à l'aide des organismes suivants: SOQUIP, Hydro-Québec, ministère des Affaires intergouvernementales, ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère des Richesses naturelles, ministère des Communications du Québec, ministère des Affaires extérieures du Canada, ministère de l'Énergie, des mines et ressources du Canada ainsi que l'Université Laval.

Cinquième congrès... (suite de la p. 2)

Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants pourra alors avoir lieu au Canada, à des dates qu'il reste à fixer, avec des garanties raisonnables de succès.

Il a été convenu avec le Secrétaire général de l'ONU que nous nous concentrerions davantage sur cette question. En conséquence, je prévois être de nouveau en rapport avec lui avant la fin de la semaine."

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.